



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél.: 04.71.20.49.26

.....Fax : 04.71.20.94.54

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2009

MARCENAT - 10 H 00

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI.

Nous avons obtenu le renouvellement du Contrat d' Accompagnement dans l' Emploi pour Monsieur Denis MAGE qui assure le gardiennage de la Déchetterie de Condat.

Le contrat sera de 20 heures par semaine pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2010. Cet agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Une convention sera signée avec le Pôle Emploi pour la réalisation de ce recrutement.

LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME À ALLANCHE.

Les communes ont transféré la compétence concernant la gestion des offices de tourisme à la Communauté de Communes.

Le transfert de compétence a été accompagné d'une mise à disposition des locaux d'accueil.

La Commune d'ALLANCHE souhaite récupérer les locaux situés dans le bâtiment de la Mairie actuellement mis à disposition de l'Office de Tourisme du Cézallier et a proposé de les remplacer par les locaux situés au rez de chaussée de la gare.

La Communauté de Communes devra effectuer des travaux dans les dits locaux pour accueillir le personnel de l'Office de Tourisme et la clientèle touristique dont le montant est estimé à 10.000 € TTC.

Monsieur CHABRIER expose à l'assemblée qu'il aurait préféré installer l'Office de Tourisme au sein de l'hôtel BONAL. Le conseil ne s'engage pas sur l'acquisition éventuelle de cet établissement mais n'enterre pas pour autant le projet. Il semble nécessaire pour cela de proposer une utilisation complète des locaux ainsi qu'un plan de financement.

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Décision modificative au budget 2009 :

Section de fonctionnement

Dépenses

c/62878	Syndicat des Cramades	- 30.000
c/6453		+5.500
c/65735	Communauté de Communes du Pays de Murat	+ 30.000
	Communauté de Communes du pays de Gentiane	+1.375
c/6574	Comité des fêtes de Marcenat – Foire aux livres	+ 200

Recettes

c/6419		+5.366
c/777		+1.709

Section d'Investissement

Dépenses

c/13916		+1.709
c/2188-11	containers et colonnes Saint Saturnin	15.000
c/2315-11	points apport volontaire Saint Saturnin	4.000
c/2313 – 31	Office de tourisme Allanche	10.000

Recettes

c/10222-00	FCTVA	3.000
c/1641-00	Emprunt	27.709

ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU MASSIF DE LA RHUE ET DU HAUT CANTAL

La Charte forestière de Territoire du Massif de la Rhue et du Haut Cantal a été signée en 2006 pour 5 ans.

Afin d'accompagner la démarche, les 3 communautés de communes concernées (Pays Gentiane, Sumène Artense et Cézallier) avaient mandaté Françoise Alriq, du cabinet Forêt et Territoires pour assurer le suivi et l'animation des actions. Le contrat portait sur les 3 premières années de la charte. Le conseil accepte de renouveler son intervention sur 2 ans pour poursuivre son travail d'animation et de suivi.

Le coût de la prestation est de 52 624 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la C.C. Pays Gentiane. Les 2 autres communautés de communes participant par conventionnement.

L'opération est inscrite au projet de territoire signé avec le Département du CANTAL.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil Général du Cantal.....	21 050 €
<i>dont</i>	
EDT CC Pays Gentiane.....	8 420.00 €
EDT Sumène-Artense.....	9 472.50 €
EDT Cézallier.....	3 157.50 €
Europe.....	21 050 €
Reliquat.....	10 524 €

dont	CC Pays Gentiane.....	40 %
	Sumène-Artense.....	45 %
	Cézallier.....	15 %

MAISON DE SERVICES ALLANCHE

Nouveau plan de financement

Coût de l'opération :

	HT		
Travaux	579 900.00 €		
Honoraires	91 044,30 €		
TOTAL	670 944.30 €	soit	802 449.38 € TTC

Plan de financement :

Europe	157 672 €	23.5%	du HT
CR Auvergne	144 124 €	21.5%	du HT
CG 15	128 163 €	19.1%	du HT
DDR	95 102 €	14.2%	du HT
<i>Total subvention</i>	<i>525 061 €</i>	<i>78.3%</i>	<i>du HT</i>
C.C.C.	277 388.38 €	sur TTC	

ZONE D'ACTIVITE DU PRE MOULIN – DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux d'aménagement de la Zone ont pris du retard. Le délai de réalisation est reporté au 31 décembre 2009.

EMPRUNT

Un emprunt est réalisé pour couvrir les besoins d'investissement suivants :

–café de LANDEYRAT		47.247
–Maison de santé à CONDAT	honoraires jusqu'à PRO	57.907
SOCOTEC jusqu'à DICT	1.735	
Claveirolle et Coudon	2.146	
Alpha BTP Sud	1.899	
Total	63.687	
–Maison des services ALLANCHE	honoraires jusqu'à PRO	23.285
SOCOTEC jusqu'à DICT	2.303	
Total	25.588	
–Locaux de l'Office de Tourisme		10.000
–Equipement collecte ordures ménagères St SATURNIN		16.000
	TOTAL	163.000

C'est la proposition du Crédit Agricole qui a été retenue :

taux fixe 4,17% sur quinze ans avec échéance annuelle constante.

CONVENTION D'UTILISATION DU TELECENTRE

En 2006, le Conseil Général du Cantal a répondu à l'appel à projets lancé par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires sur l'implantation de télécentres et a été retenu. L'originalité du projet du Département du Cantal est qu'il propose un véritable réseau de 7 télécentres avec chacun ses spécificités.

Le site d'Allanche est un de ces télécentres.

La **Communauté de Communes du Cézallier** détient les locaux du télécentre d'Allanche, il lui appartient de définir par la présente convention les modalités de sa mise à disposition.

Le télécentre ayant vocation à accueillir temporairement ou ponctuellement des télétravailleurs, le titre d'occupation correspondant ne peut être que précaire et révocable.

Ce site a pour but d'aider les télétravailleurs en leur fournissant un bureau adapté pendant le démarrage de leur activité ou occasionnellement ensuite. En conséquence, le télétravailleur doit quitter le Télécentre dès la fin de la période prévue afin de permettre d'accueillir de nouveaux télétravailleurs.

Le Président signera avec chacun des occupants une convention qui fixe les modalités d'occupation temporaire du télécentre.

ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE – RATIO PROMUS/PROMOUVABLES

La communauté de communes a dans son effectif six adjoints techniques de 2ème classe.

Cinq de ces agents ont passé l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe.

Deux ont été reçus à l'écrit et ont subi les épreuves pratiques.

Afin de pouvoir assurer leur promotion en cas de succès à ces épreuves, il convient de fixer le taux du ratio promus/promouvables.

Après avis de la Commission Technique Paritaire, le taux est fixé à **100%**.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS

ARTISTIQUES : SDDEA

Dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, une réflexion est menée au sein du comité de pilotage de l'arrondissement de Saint-Flour sur la mise en place de l'éveil musique et danse.

Après plusieurs réunions, certains territoires se sont engagés à commencer dès la rentrée 2009/2010 à savoir Murat, Massiac, St Flour...

Notre Communauté de Communes a modifié ses statuts afin de nous engager dès la rentrée 2010/2011.

Depuis le début de la réflexion conjointe, il était prévu de faire appel à un cabinet d'étude pour aider à définir la future structure porteuse pour l'arrondissement (EPCC, Syndicat mixte, autre).

Désormais, après les appels à candidature lancés par Cantal musique et danse, on en est à la phase de retour. Seul le cabinet Kalyps (95) a répondu à la consultation lancée pour mener l'étude juridique et financière sur l'arrondissement de Saint-Flour.

Le cabinet Kalyps précise qu'une réduction de 15% sera appliquée au cas où les deux études (arrondissements de Saint-Flour et de Mauriac) lui seraient confiées, ce qui ramène le coût de chaque étude à 12 000 euros TTC (financement du Conseil Général à hauteur de 50 % soit 6 000 euros, les 6 000 euros restants devant être divisés par 8 territoires, soit 750 euros chacun).

Le conseil accepte de s'associer à cette démarche et engage la participation financière de la Communauté de Communes pour 2010.

TRANSPORT À LA DEMANDE – AVENANT À LA CONVENTION CONCLUE AVEC MICHEL COUDERC.

La commune de Saint SATURNIN va intégrer la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2010.

Les habitants de la commune pourront bénéficier du service de transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes.

Michel COUDERC, taxi à SEGUR les Villas, assure le service de transport à la demande sur la Zone n°2 concernant la commune de SEGUR les Villas. Il convient de modifier la consistance de ce service par extension de la zone à la commune de Saint SATURNIN.

Un avenant à la convention sera signé avec Michel COUDERC.

POSITION A ADOPTER POUR L'EMPLOI EVENTUEL D'UN TECHNICIEN DE RIVIERE

Après échange de points de vue sur la pertinence du poste de technicien de rivière sur le bassin de la Rhue, il est décidé de demander à EPIDOR d'organiser une réunion avec les collectivités concernées pour présenter le projet.

SPANC

Le transfert de compétence « SPANC » à la communauté de communes sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL par Marie DELPY, chargée de mission

(voir document transmis avant la réunion)

Assistaient à la réunion : MM. RONGIER (Joursac), VERDIER (Landeyrat), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), MAGE, WALCHLI et PALLUT (Condat), BONHOMME (Montboudif), PONSONNAILLE (Peyrusse), CROUZY (Lugarde), BAGILET (Vernols), PALLUT (Chanterelle), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), VIDALENC (Pradiers), RAYNAUD (Charmensac), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), MAGE (Montgreleix) et CHABRIER (Ségur).

Etaient excusés : MM. LEOTY, FURNAL et DUMAS (Allanche), Mme ROMAIN (Vèze).